



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt quatre novembre à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 18 novembre 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-5-2-175

OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno (pouvoir donné à Eric DELFARIEL), RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Jean DUPUY, Madame MAERTEN Marie Bernard, Monsieur Guy MERIEL et Monsieur BOYER Serge.

Absents excusés :

DELACHOUX Jean-Paul.

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2021D7-5-2-175

**OBJET : POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES
COMMUNES
FONDS DE CONCOURS**

L'article 2-II-B des statuts de la Communauté de Communes des Deux Rives précise que celle-ci peut participer sous forme de fonds de concours, au financement des opérations :

- de création ou de réfection de trottoirs et de dissimulation de réseaux en accompagnement d'opérations de voirie menées, soit par la Communauté, soit par le Conseil Départemental sur les routes départementales, soit par l'Etat sur la voirie nationale,
- d'aménagements de places et d'aires de jeux pour enfants,
- pour la réalisation de logements en réhabilitation.

Les politiques d'aide aux investissements des Communes ont été définies par l'Assemblée dans sa séance du 19 juillet 2001 et s'articulent autour des interventions suivantes :

✦ aires de jeux pour enfants :

Fonds de concours au taux de 50% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT d'équipements mobiliers par site pour la période 2001 - 2006.

✦ trottoirs (à l'exclusion de la voirie) :

Fonds de concours au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

✦ éclairage public intra muros et enfouissement des réseaux venant en accompagnement de places ou de trottoirs :

Fonds de concours au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 450 € HT par opération.

✦ aménagement de places intra-muros :

Fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention districale ou communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

L'article III D précise par ailleurs que la Communauté de Communes peut participer sous forme de fonds de concours, au financement des travaux réalisés sur les églises classées ou inscrites à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques dès lors que le projet figure dans un programme arrêté par l'Etat.

- **pour les églises classées ou inscrites** à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques nous pourrions intervenir sous forme de fonds de concours à hauteur de 50% de la part restant à la charge de la commune, une fois les diverses subventions « Etat, Région, Conseil Départemental » déduites,

- **pour le petit patrimoine rural de caractère** (lavoir, pigeonnier, moulin ...) la Communauté de Communes pourrait intervenir à même hauteur que le Conseil Départemental.

En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de ces politiques, l'Assemblée a décidé de donner délégation au Bureau pour l'attribution des fonds de concours après avis des commissions compétentes, et d'autoriser le Président à signer les arrêtés correspondants après décision du Bureau.

C'est dans ce cadre, que la commission prospectives financières s'est réunie le 22 novembre 2021 et propose les projets suivants :

I - REFECTION OU AMENAGEMENT DE TROTTOIRS OU CHEMINEMENT HORS VOIRIE

♦ Commune de DUNES :

Cheminement chemin de la Lagune :

- montant HT des travaux : 46 440 €
- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **18 576 €**

♦ Commune de SAINT CIRICE :

Cheminement de l'ARRATZ :

- montant HT des travaux : 82 700 €
- subvention sollicitée 27,50% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **22 742 €**

♦ Commune de GOLFECH :

Aménagement entrée de ville – RD 813 :

- montant HT des travaux : 282 000 €
- inscrit au CTO 2021-2
- subvention sollicitée 19% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **53 580 €**

♦ Commune de SAINT LOUP :

Cheminement pour parcours de santé :

- montant HT des travaux : 72 100 €
- inscrit au CTO 2020-2
- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **28 840 €**

♦ **Commune de SAINT ANTOINE :**

Aménagement chemin de ronde :

- montant HT des travaux : 37 886 €
- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **15 154 €**

II – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EN ACCOMPAGNEMENT DES PLACES ET TROTTOIRS

♦ **Commune de MALAUSE :**

Enfouissement des réseaux rue du « Vieux bac » :

- montant HT des travaux : 10 441 €
- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 450 € HT) soit : **4 176 €**

♦ **Commune de VALENCE D'AGEN :**

Enfouissement des réseaux rues Lizotte et Peyroutas :

- montant HT des travaux : 198 079 €
- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 450 € HT) soit : **60 980 €**

III – AMENAGEMENT DE PLACES INTRA-MUROS

♦ **Commune de LE PIN :**

Aménagement de la place du village du cimetière :

- montant HT des travaux : 319 000 €
- Inscrit au CTO 2020-2
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 7,5% soit : **22 867 €**

♦ **Commune de CLERMONT SOUBIRAN :**

Aménagement de la place du calvaire tranche 2:

- montant HT des travaux : 7 247,14 €
- Inscrit au CTO 2019-1
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 40% soit : **2 899 €**

♦ **Commune de ESPALAIS :**

Aménagement de la place St Exupéry :

- montant HT des travaux : 73 175 €
- inscrit au CTO 2021-1
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 20 % soit : **14 635 €**

♦ **Commune de MANSONVILLE :**

Aménagement de la place du jardin :

- montant HT des travaux : 49 767 €
- inscrit au CTO 2020-2
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 27,5 % soit : **13 686 €**

♦ **Commune de SAINT CIRICE :**

Aménagement de la place :

- montant HT des travaux : 117 000 €
- inscrit au CTO 2021-2
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 40 % soit : **46 800 €**

♦ **Commune de VALENCE D'AGEN :**

Aménagement de la place de l'abattoir :

- montant HT des travaux : 83 420 €
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 20 % soit : **16 684 €**

♦ **Commune de SAINT LOUP :**

Aménagement de la place de la salle des fêtes :

- montant HT des travaux : 93 391 €
- inscrit au CTO 2020-2
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 40 % soit : **37 356 €**

♦ **Commune de DONZAC :**

Aménagement de l'espace La Chapelle :

- montant HT des travaux : 176 075 €
- inscrit au CTO 2019-1
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 40 % soit : **70 430 €**

IV - AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

♦ Commune de DUNES :

Création d'une aire de jeux à l'espace Kegels :

- montant HT des travaux : 11 429 €
- subvention sollicitée 35 % (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT) soit : **4 000 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les participations suivantes :

I - REFECTION OU AMENAGEMENT DE TROTTOIRS OU CHEMINEMENT HORS VOIRIE

♦ Commune de DUNES :

Cheminement chemin de la Lagune :

- montant HT des travaux : 46 440 €
- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **18 576 €**

♦ Commune de SAINT CIRICE :

Cheminement de l'ARRATZ :

- montant HT des travaux : 82 700 €
- subvention sollicitée 27,50% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **22 742 €**

♦ Commune de GOLFECH :

Aménagement entrée de ville – RD 813 :

- montant HT des travaux : 282 000 €
- inscrit au CTO 2021-2
- subvention sollicitée 19% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **53 580 €**

♦ Commune de SAINT LOUP :

Cheminement pour parcours de santé :

- montant HT des travaux : 72 100 €
- inscrit au CTO 2020-2
- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **28 840 €**

♦ Commune de SAINT ANTOINE :

Aménagement chemin de ronde :

- montant HT des travaux : 37 886 €

- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable limitée à 304 900 € HT) soit **15 154 €**

II – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EN ACCOMPAGNEMENT DES PLACES ET TROTTOIRS

♦ Commune de MALAUSE :

Enfouissement des réseaux rue du « Vieux bac » :

- montant HT des travaux : 10 441 €

- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 450 € HT) soit : **4 176 €**

♦ Commune de VALENCE D'AGEN :

Enfouissement des réseaux rues Lizotte et Peyroutas :

- montant HT des travaux : 198 079 €

- subvention sollicitée 40% (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 152 450 € HT) soit : **60 980 €**

III – AMENAGEMENT DE PLACES INTRA-MUROS

♦ Commune de LE PIN :

Aménagement de la place du village du cimetière :

- montant HT des travaux : 319 000 €

- Inscrit au CTO 2020-2

- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- subvention sollicitée 7,5% soit : **22 867 €**

♦ Commune de CLERMONT SOUBIRAN :

Aménagement de la place du calvaire tranche 2:

- montant HT des travaux : 7 247,14 €

- Inscrit au CTO 2019-1

- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- subvention sollicitée 40% soit : **2 899 €**

♦ **Commune de ESPALAIS :**

Aménagement de la place St Exupéry :

- montant HT des travaux : 73 175 €

- inscrit au CTO 2021-1

- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- subvention sollicitée 20 % soit : **14 635 €**

♦ **Commune de MANSONVILLE :**

Aménagement de la place du jardin :

- montant HT des travaux : 49 767 €

- inscrit au CTO 2020-2

- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- subvention sollicitée 27,5 % soit : **13 686 €**

♦ **Commune de SAINT CIRICE :**

Aménagement de la place :

- montant HT des travaux : 117 000 €

- inscrit au CTO 2021-2

- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- subvention sollicitée 40 % soit : **46 800 €**

♦ **Commune de VALENCE D'AGEN :**

Aménagement de la place de l'abattoir :

- montant HT des travaux : 83 420 €

- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- subvention sollicitée 20 % soit : **16 684 €**

♦ **Commune de SAINT LOUP :**

Aménagement de la place de la salle des fêtes :

- montant HT des travaux : 93 391 €

- inscrit au CTO 2020-2

- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.

- subvention sollicitée 40 % soit : **37 356 €**

♦ **Commune de DONZAC :**

Aménagement de l'espace La Chapelle :

- montant HT des travaux : 176 075 €
- inscrit au CTO 2019-1
- fonds de concours pour les places n'ayant pas fait l'objet d'une intervention communautaire au cours des 10 dernières années, au taux de 40% dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 304 900 € HT par opération.
- subvention sollicitée 40 % soit : **70 430 €**

IV - AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

♦ **Commune de DUNES :**

Création d'une aire de jeux à l'espace Kegels :

- montant HT des travaux : 11 429 €
- subvention sollicitée 35 % (dans la limite d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT) soit : **4 000 €**

Fait à Valence d'Agen, le 24 novembre 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 25 novembre 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

30 NOV. 2021

30 NOV. 2021

AR PRÉFECTURE**POLITIQUE COMMUNAUTAIRE D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES
FONDS DE CONCOURS**

Numéro de l'acte : 2021D7_5_2_175

Date de la décision : 24/11/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20211124-2021D7_5_2_175-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 30/11/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Subventions / attribuées

Document : [99_DE-082-248200016-20211124-2021D7_5_2_175-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 30/11/2021 15:30:29

Date d'envoi de l'acte : 30/11/2021 15:32:14

Date de réception de l'AR : 30/11/2021 15:34:02